

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 02 MAI 2013**

Délibération  
n° 2013.05. 80.B

**Création d'un pôle  
d'arts plastiques –  
Lot n°12 "électricité" :  
aveant n°2**

**LE DEUX MAI DEUX MILLE TREIZE à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **24 avril 2013**

**Secrétaire de séance** : Michel GERMANEAU

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s) représenté(s)** :

**Excusé(s)** :

Michel BRONCY, Jean-François DAURE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 02 MAI 2013**

**DELIBERATION  
N° 2013.05. 80.B**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / EQUIPEMENTS  
CULTURELS

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**CREATION D'UN POLE D'ARTS PLASTIQUES - LOT N°12 "ELECTRICITE" : AVEANT N°2**

Par délibération n° 95 B du 5 juillet 2011, le bureau communautaire a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une école d'arts plastiques au groupement GREENWICH 0013 (mandataire) /SCP FAUVEL – FOUCHE/ CABINET MORELET/ SECBA/TDL/ ADDENDA.

Dans le cadre de la consultation pour les marchés de travaux, la commission pour les marchés adaptés du 4 juillet 2012, mise en place dans le cadre du groupement de commandes entre la Ville d'Angoulême et le GrandAngoulême, a donné un avis favorable à l'attribution du lot n° 12 « électricité» à la société TELEPH'ELEC SERVICES – 2 impasse du Bois Fleuri - 16440 CLAIX pour un montant de 58 479,04 € HT.

Par délibération n° 47B du 22 mars 2013, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 1 d'un montant en plus-value de 3 046,10 € HT.

Dans le cadre de l'optimisation du fonctionnement de chaque atelier (terre, gravure, construction, multimédia, atelier ouvert), l'ensemble de la distribution électrique courant fort/courant faible et luminaires a été revue.

Les modifications portent sur :

- les prises de courant fort	79,52 € HT
- les prises de courant faible	1 633,29 € HT
- l'éclairage	- 110,13 € HT
- l'éclairage scénique	817,07 € HT
- le digicode	861,69 € HT
- les commandes de stores	269,27 € HT
- l'éclairage extérieur	435,69 € HT
- détection intrusion	119,32 € HT
	-----

Montant total 4 105,72 € HT

Le montant de l'avenant en plus value est de 4 105,72 € HT.

Le montant du marché passe de 61 525,14 € HT à 65 630,86 € HT soit une augmentation de 12,23 % par rapport au montant initial du marché.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 23 avril 2013,

Vu l'avis favorable de la commission MAPA du 25 avril 2013,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n° 2 au lot n° 12 « électricité» attribué à la TELEPH'ELEC SERVICES – 2 impasse du Bois Fleuri - 16440 CLAIX pour des travaux supplémentaires d'un montant de 4 105,72 € HT.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal – chapitre 2313 – fonction 312 – opération ORU – AP6.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>14 mai 2013</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>14 mai 2013</b>